

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 21 mai 2026****Date de convocation :** 15 mai 2026**Nombre de Conseillers en exercice :** 19**Date d'affichage :** 15 mai 2026**Nombre de Conseillers présents :** 16**Nombre de Conseillers votants :** 19

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt et un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Didier CHOLET, Maire.

Etaients présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, M BULTEZ, Mme LEGEMBLE, M HILLION, Mme MAIGNAN-NABUCET, M SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M LE BOURDONNEC, Mmes DURAND, AMIOT, M GREBERT, Mmes BEAUVALLET, ROSSELOT, M RAULT Jean-Pierre, Mme MEHOUS formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : M BLONDEL pouvoir à M CHOLET, Mme PELLAN pouvoir à Mme DURAND, M RAULT Rémy pouvoir à Mme ROSSELOT

Etaients absents :

Mme MAIGNAN-NABUCET est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme CHATELLIER

DELIBERATION N°2026-2-042 : Vote des subventions 2026

Comme chaque année, dans le cadre de la politique déployée en faveur du monde associatif, il est proposé d'examiner les demandes de subventions formulées par les associations fréhéloises et extérieures.

Suite à la réunion de la commission Vie Associative, il vous est proposé d'adopter la répartition des subventions aux associations communales et extérieures comme suit :

Amicale Laïque	3880
IFAC-SUP'IFAC	100
Landes et Bruyères	1000
Handball Hénansal/Erquy	420
Phare Western	400
Flash Dance	300
ADMR	120
ADS (Comité cantonal d'entraide)	644
Estivales de Volley	18000
UNC	200
SNSM Erquy	150
SNSM Saint Cast	150
Ruban Bleu	4000
Les Arts Omatik	4000
Ass 4 Vaulx les Mouettes	100
Poker Club	200
Fréhel Multisports	700
Fnaca	100
Coallia Surf pour tous	2000
TOTAL	36 464 €

Mme CHATELLIER précise que la subvention proposée pour Fréhel Multisports du fait des très bons résultats de cette section, ses membres sont amenés à beaucoup se déplacer et la subvention permet de participer à ces frais.

M Jean-Pierre RAULT souhaite au nom de la liste Nouveau Souffle que la subvention versée aux deux stations de la SNSM soit plus importante. Mme ROSSELOT propose d'attribuer l'intégralité du solde de l'enveloppe des 40 000 euros prévus au budget. M CHOLET indique qu'il est souhaitable de conserver une réserve si une association fait une demande d'aide exceptionnelle en cours d'année. M BULTEZ précise également que ce n'est pas parce qu'une somme est inscrite au budget qu'il faut nécessairement la dépenser intégralement.

Au vu de ce débat, M CHOLET propose d'attribuer la somme de 500 € à chaque station, ce qui est accepté par l'ensemble des membres du conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la répartition des subventions aux associations communales et extérieures comme suit :

Amicale Laïque	3880
IFAC-SUP'IFAC	100
Landes et Bruyères	1000
Handball Hénansal/Erquy	420
Phare Western	400
Flash Dance	300
ADMR	120
ADS (Comité cantonal d'entraide)	644
Estivales de Volley	18000
UNC	200
SNSM Erquy	500
SNSM Saint Cast	500
Ruban Bleu	4000
Les Arts Omatik	4000
Ass 4 Vaulx les Mouettes	100
Poker Club	200
Fréhel Multisports	700
Fnaca	100
Coallia Surf pour tous	2000
TOTAL	37 164 €

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du budget communal,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Didier CHOLET



Le Secrétaire,

Mélanie MAIGNAN-NABUCET




Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 22 mai 2026

Le Maire,

Didier CHOLET

